

**OCTEVILLE-SUR-MER**  
**SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n° DE AF 2023 78 110

**Date d'envoi de convocation : 18 septembre 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 29**  
**Présents : 21**  
**Votants : 28**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230925-DEAF202378110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

**L'an Deux Mil Vingt trois**  
**Le 25 septembre**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.**

**Etaient présents à l'appel nominal :** Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

**Etaient absents à l'appel nominal :** Thierry LAFFINEUR (pouvoir à Olivier ROCHE), Michèle GAUTIER (pouvoir à Denis RIOULT), Patrick SILORET (pouvoir à Isabelle JULIEN), Christine DONNET (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN (pouvoir à Didier GERVAIS), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS).

**Secrétaire de séance :** Marie-France BEAUVAIS

**Objet :** demande de fonds de concours à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour des travaux dans l'Espace du Littoral

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT :**

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (CU) souhaite soutenir ses communes membres dans leur politique d'investissement ;
- qu'il a été alloué un fonds de concours d'un montant total de 899 985 € à la commune d'Octeville-sur-mer pour la période 2021-2026 au titre du fonds de concours d'investissement de 20 millions d'euros pour les communes membres ;
- que la CU a également décidé de soutenir les investissements des communes par l'attribution d'un fonds de concours investissement pour les équipements sportifs 2021-2026 ;

**VU** la délibération DELB-20210034 du conseil communautaire du 18 février 2021 fixant les critères et la répartition du fonds de concours d'investissement de 20 millions pour les communes membres ;

**VU** la délibération DELB-20210133 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2021 fixant les modalités d'attribution aux communes du fonds de concours investissement pour les équipements sportifs 2021-2026 ;

**VU** le rapport de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **d'autoriser M. le Maire** à solliciter de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole l'attribution d'un fonds de concours « aide à l'investissement des communes », ainsi que l'attribution d'un fonds de concours « investissement pour les équipements sportifs 2021-2026 » portant sur des travaux de vitrification du sol de l'Espace du Littoral ;
- **d'autoriser M. le Maire** à signer les conventions correspondantes.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;  
Pour copie conforme,**

~~Le Maire,~~  
**Olivier ROCHE**

